Ville d’Iqaluit
1085, rue Mivvik
C.P. 460
Iqaluit, Nunavut
X0A 0H0

Communiqué de presse

Le conseil municipal d’Iqaluit déclare l’état d’urgence

28 mai, 2021 – Iqaluit, Nunavut

Le conseil municipal d’Iqaluit a déclaré l’état d’urgence en raison de la transmission locale de COVID-19 à compter de 12 h le vendredi 28 mai 2021.

Lors d’une réunion d’urgence du conseil municipal tenue le 27 mai, le conseil a approuvé une déclaration d’état d’urgence. La directrice municipale Amy Elgersma a été nommée coordonnatrice municipale de la gestion des urgences.

En situation d’état d’urgence, la Loi sur les mesures d’urgence permet à la Ville de faire tout acte et de prendre toute mesure que la Corporation municipale juge comme une nécessité.

Les pouvoirs supplémentaires sont :

- donner à la Ville des pouvoirs supplémentaires pour appuyer les efforts de conformité, au besoin ;
- permettre à la Ville de prendre des mesures supplémentaires pour soutenir la population vulnérable en dehors du soutien existant ;
- veiller à ce que des mesures de sécurité de l’eau soient en place pour la santé et l’hygiène humaines.

Conformément à la Loi, l’ordonnance est en vigueur pendant sept (7) jours à moins d’être annulée plus tôt ou prorogée.

La Ville continue à collaborer avec le gouvernement du Nunavut. Il est essentiel que les citoyens et citoyennes prennent les mesures de l’ACSP au sérieux et respectent tous les ordres de santé publique.

Pour toute question des médias, veuillez communiquer avec :
Lisa Milosavljevic
Gestionnaire des communications et du service à la clientèle
Ville d’Iqaluit
L.Milosavljevic@iqaluit.ca
867-979-5607

ᕿᓪᓕᐊᔪᓂᑦ ᑐᓴᕐᓴᐃᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᐅᕙᑦᑐᑦ ᐅᖃᐅᓯᖅᓂ ᐃᓄᒃᑎᑐᑦ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ ᐊᒻᒪ ᐅᐃᕖᑎᑐᑦ ᐅᕙᓂ www.iqaluit.ca
Media releases are available in Inuktitut, English and French at www.iqaluit.ca
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais et en français sur www.iqaluit.ca